DEPARTEMENT DE LA MEURTHE ET MOSELLE

Projet :	CIREY sur VEZOUZE PLU
Mission :	ELABORATION D'UN PLAN LOCAL D'URBANISME
Document :	ZONAGE
N° Document :	Planche 4

planche 1 | planche 2 | planche 3 | planche 4

Limite communale
Découpage de zones
Emplacement réservé
Règles architecturales particulières
Marges de recul obligatoires
Zone d'implantation Obligatoire des Façades (ZIOF)
Eléments végétaux / Eléments du façade protégés au titre de l'article L123-1-5-7 du code de l'urbanisme.
Eléments bâtis
Terrains cultivés à protéger

UA : Centre ancien
UAi : - Secteur inondable
UB : Zone d'extensions récentes
UBi : - Secteur inondable
UC : Cités ouvrières
Ul : Zone de loisirs
UH : Hôpital
UX : Zone à vocation d'activités économiques
UXf : Zone à vocation d'activités économiques de forêt
UXi : Zone à vocation d'activités inondable
1AU : Zone d'urbanisation future à court terme
2AUx : Zone d'urbanisation future à long terme (secteur d'activités)
A : Zone agricole
N : Zone Naturelle
Ni : - Secteur inondable
Nag : - Secteur de diversification agricole
Nc : - Secteur au droit du gîte et du centre équestre
Ne : - Secteur au droit des étangs
Nf : - Secteur de forêts
Nh : - Secteur où les extensions mesurées des constructions existantes sont autorisées
Nj : - Secteur de jardins/vergers
Nl : - Secteur de loisirs
Np : - Secteur de parc
Ns : - Secteur concerné par des Espaces Naturels Sensibles
Nsi : - Secteur concerné par des Espaces Naturels Sensibles en secteur inondable

Echelle : 1/2000

Document conforme à celui annexé à la DCM du 18-02-2014 portant approbation du projet d'élaboration du PLU .

Signature du Maire:

ESpace & TERRitoires
Etudes et conseils en urbanisme et aménagement

ESpace & TERRitoires
Centre d'Affaires Ariane
240 rue du Cumène
54 230 Neuves-Maisons
Tel : 03.83.50.53.87 Fax : 03.83.50.53.78